



## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2024**

### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le mardi 30 avril 2024 à 14 h 30 au Palais des Congrès – Amphithéâtre Bleu – 2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)) le 15 mars 2024, bulletin n° 33.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)) le 12 avril 2024.

Les documents préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour les actionnaires au nominatif, vous recevrez directement votre convocation à l'assemblée générale, par courrier ou par e-mail selon votre choix. Pour toute demande de documents complémentaires, vous devrez compléter le formulaire de demande d'envoi de documents figurant à la page 61 de la brochure de convocation et le renvoyer à Uptevia, Assemblées Générales – 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense CEDEX, au plus tard le 25 avril 2024.

Pour les actionnaires au porteur, vous devrez vous adresser à votre intermédiaire financier.

Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, les documents d'information préparatoires à cette assemblée sont disponibles sur le site internet de la Société : [www.sanofi.com/fr/investisseurs/resultats-financiers-et-evenements/assemblees-generales/agm-2024](http://www.sanofi.com/fr/investisseurs/resultats-financiers-et-evenements/assemblees-generales/agm-2024).

Nous vous invitons à consulter régulièrement la rubrique « Assemblées générales » de notre site internet qui sera actualisée des éventuelles évolutions de modalités de participation à l'assemblée.

\* \* \*